



AVIS DE RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE (Dossier 17-23-00051)

PRENEZ AVIS que, par décision rendue le 6 septembre 2023 dans le dossier disciplinaire 17-23-00051, le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a ordonné la **radiation provisoire immédiate** du Tableau de l'Ordre de **Mme Carline Siméon** (n° de membre : **91-036**), ayant son domicile professionnel à Beloeil.

Mme Siméon est accusée d'avoir, à Saint-Hubert, entre le 8 décembre 2022 et le 21 mars 2023, commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession et fait défaut d'exercer sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art.

L'ordonnance de radiation provisoire ayant été rendue en présence de l'intimée, elle est réputée être ainsi signifiée à cette dernière dès le moment où elle est ainsi rendue. **Mme Carline Siméon** est donc **radiée provisoirement** du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec **à compter du 6 septembre 2023**, et ce, jusqu'à la signification de la décision rejetant la plainte ou imposant une sanction, selon le cas.

Le présent avis est donné en vertu des articles 133 et 180 du Code des professions.

Montréal, le 6 septembre 2023

Me Caroline Fortier, Secrétaire du Conseil de discipline